



Le partenaire
de vos projets formation

Un outil performant au service du BTP

Créé par l'accord fondateur du 29 juin 2010, l'OPCA de la Construction a été agréé par l'État le 9 novembre 2011, conformément aux critères fixés par la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009. Le nouvel ensemble a officiellement vu le jour le 1^{er} janvier 2012, prenant le relais du FAF.SAB, de l'OPCA Bâtiment, de l'OPCA Travaux Publics, du GFC-BTP et des AREF-BTP.

Un regroupement souhaité à l'unanimité par les partenaires sociaux du BTP, soucieux de préserver les avancées réalisées par le secteur depuis 40 ans, pour répondre au mieux aux besoins des salariés et des entreprises de la Construction.

- **Accompagner la formation d'1,6 millions de salariés...**
- **Gérer 350 millions de collecte...**
- **Assurer le service de proximité de 218 000 entreprises, dont 196 000 TPE...**
- **Conduire les nouvelles missions désormais confiées par l'État aux organismes paritaires collecteurs agréés, notamment en matière de sécurisation des parcours professionnels et d'insertion professionnelle des nouveaux entrants dans le secteur...**

Face à ses nouvelles responsabilités, l'OPCA de la Construction se dote de moyens ambitieux : une organisation et une identité communes à l'ensemble du secteur de la Construction pour gagner en cohérence et en lisibilité, une gouvernance paritaire et professionnelle pour préserver les spécificités et la diversité du secteur en matière de métiers et d'effectifs, un réseau de proximité pour assurer un maillage territorial au plus près des entreprises de toute taille.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et diagnostics d'entreprise, maintien dans l'emploi et appui au recrutement, lutte contre l'illettrisme et acquisition du socle de compétences, validation des acquis de l'expérience : fortement mobilisées aux côtés des entreprises, les associations paritaires régionales et les organisations professionnelles délégataires ont déjà investi, avec efficacité, un grand nombre de champs ouverts par la réforme de 2009.

Parallèlement, de nombreux défis ont été relevés : la continuité de service, la structuration de l'OPCA et ses réseaux délégataires, la réponse aux attentes des professionnels. Pour faire face le plus efficacement possible aux besoins des entreprises et des salariés de la Construction, nous nous appuyons sur l'expérience et les compétences de nos collaborateurs, développées depuis des années au service du secteur, ainsi que sur la mobilisation et le soutien des organisations professionnelles et syndicales représentatives du BTP.

Armel LE COMPAGNON,
Président

Raymond REYES,
Vice-Président



Impulsée par l'État, engagée par les partenaires sociaux, la réforme de la formation professionnelle continue débutée en 2009 impose désormais des missions élargies aux OPCA :

- conseil et accompagnement de proximité des entreprises, notamment des TPE ;
- sécurisation des parcours professionnels des salariés, notamment les plus fragilisés ;
- accompagnement à l'insertion et à la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Et ce, avec une exigence : des économies d'échelle en regroupant les OPCA par filières ou secteurs d'activité.

La construction, un secteur économique à fort enjeu

Fort d'1,6 millions de salariés, le BTP est ouvert sur l'intégration, la professionnalisation, la fidélisation et la promotion professionnelle. Avec, à la clé, **un besoin permanent de qualification et de développement des compétences** lié à la démographie, à l'évolution des techniques, des métiers et des organisations du travail...

Les entreprises du BTP, fragilisées par la crise économique, **doivent s'adapter pour répondre à des marchés porteurs** liés aux politiques publiques et aux évolutions réglementaires.

218 000
entreprises
adhérentes
dont 90% de TPE

1,6 millions
de salariés

350 M€
de collecte
au titre du plan
de formation et de
la professionnalisation

Constructys, une réponse pragmatique et opérationnelle

Deux finalités orientent l'action de l'OPCA, en accompagnement de la politique de branche et des politiques publiques :

- permettre aux entreprises, quelle que soit leur taille, de disposer des compétences dont elles ont besoin pour assurer leur pérennité, leur performance et leur développement ;
- sécuriser les parcours professionnels des actifs du BTP en renforçant leurs compétences et en facilitant l'accès à la qualification et à la certification.

Avec deux exigences essentielles :

- capitaliser l'expérience acquise pendant près de 40 ans ;
- inscrire l'ensemble des projets dans une continuité dynamique.

Les étapes clés de la création

29 JUIN 2010
Signature de l'accord collectif
relatif à la création de l'OPCA
de la Construction par l'ensemble
des organisations patronales
et syndicales représentatives du BTP
(modifié par l'avenant n°1 du 19 juillet
2011 et l'avenant n°2 du 7 novembre
2011).

20 JANVIER 2011
Installation du Conseil d'administration
de l'OPCA de la Construction.

13 SEPTEMBRE 2011
Signature de l'accord national relatif
à la représentation régionale de
l'OPCA de la Construction (modifié par
l'avenant n°1 du 7 novembre 2011).



Une gouvernance
paritaire
et professionnelle
garante des spécificités
de toutes
les entreprises
du BTP

Constructys est géré par un Conseil d'administration paritaire, appuyé par trois Conseils de sections paritaires professionnelles (CSPP) :

- ▶ entreprises du BTP de moins de 10 salariés ;
- ▶ entreprises du Bâtiment de 10 salariés et plus ;
- ▶ entreprises de Travaux Publics de 10 salariés et plus.

Une garantie de prise en compte des spécificités liées aux métiers et à la taille des entreprises.

Chaque instance paritaire intervient dans le cadre de rôles et missions clairement définis.

Le Conseil d'administration :

- ▶ décide des règles relatives aux priorités de prise en charge des formations sur la base des propositions des CSPP, dans le respect des orientations des CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux publics, des dispositions conventionnelles de branche en matière de formation professionnelle, et en fonction des disponibilités budgétaires de l'OPCA ;
- ▶ est garant de la cohérence des orientations proposées par les CSPP et de leur mise en œuvre par l'ensemble des acteurs au niveau territorial.

Les Conseils de sections paritaires professionnelles :

- ▶ proposent au Conseil d'administration des priorités et modalités de prise en charge des formations ;
- ▶ donnent leur avis sur le plan de communication et les projets d'études et recherches.

Les partenaires sociaux de la construction

Le Conseil d'administration est composé de 30 membres représentant 9 organisations professionnelles.

Chaque section paritaire professionnelle est administrée par un Conseil paritaire de 20 membres représentant ces organisations.

4 organisations professionnelles d'employeurs représentatives du BTP au plan national

- **CAPEB** : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
- **FFB** : Fédération française du bâtiment
- **FNTF** : Fédération nationale des travaux publics
- **Fédération SCOP BTP** : Fédération des sociétés coopératives et participatives du bâtiment et des travaux publics

5 organisations professionnelles de salariés représentatives du BTP au plan national

- **BATI-MAT-TP-CFTC** : Fédération bâtiment, carrières et matériaux, travaux publics, bois, ameublement et assimilés
- **FNCB-CFDT** : Fédération nationale des salariés de la construction et du bois
- **CFE-CGC BTP** : Syndicat national des cadres, employés techniciens, agents de maîtrise et assimilés des industries du BTP et des activités annexes et connexes
- **FG FO** : Fédération générale Force Ouvrière bâtiment, travaux publics, bois, papier carton, céramique, carrières et matériaux de construction
- **FNSCBA-CGT** : Fédération nationale des salariés de la construction, du bois et de l'ameublement

9 NOVEMBRE 2011

Agrément de l'OPCA de la Construction par arrêté publié au JO du 4 décembre 2011 pour collecter et gérer, à compter du 1^{er} janvier 2012, la participation à la formation professionnelle continue des entreprises du BTP, quelle que soit leur taille.

1^{ER} JANVIER 2012

L'OPCA de la Construction devient officiellement le partenaire emploi-formation unique de l'ensemble des entreprises du BTP.
Il prend le relais du FAF.SAB, de l'OPCA Bâtiment, de l'OPCA Travaux Publics, du GFC-BTP et des AREF-BTP.

28 MARS 2012

Signature de la convention d'objectifs et de moyens (COM) avec l'État.
Elle fixe les moyens que Constructys peut consacrer à chacune de ses missions en garantissant une totale transparence dans la gestion des fonds.

Un réseau de proximité pour répondre à tous les besoins

Les partenaires sociaux de Constructys ont confié les missions de service de proximité à des réseaux délégataires.
L'objectif : assurer la présence territoriale de l'OPCA auprès de toutes les entreprises du secteur.

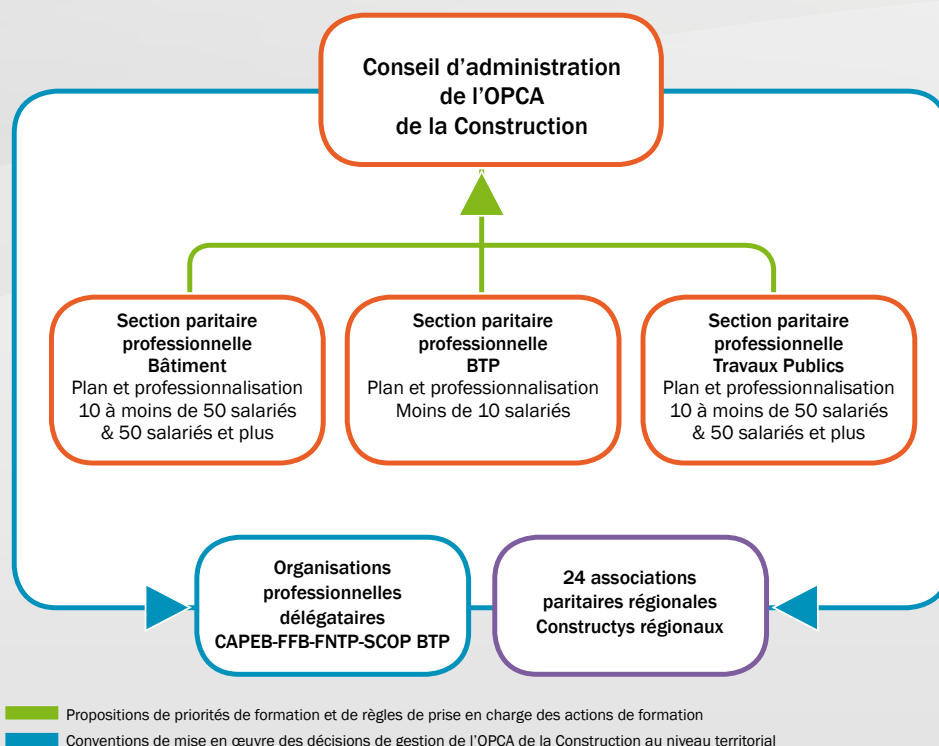
Un réseau de 24 associations paritaires régionales appelées « Constructys régionaux » nées du regroupement des AREF-BTP et des délégations techniques régionales du FAF.SAB, chargées des missions suivantes :

- ▶ information, conseil et accompagnement des entreprises de 10 salariés et plus ;
- ▶ participation à l'identification des compétences et des qualifications mobilisables au sein de l'entreprise et à la définition des besoins collectifs et individuels au regard de la stratégie de l'entreprise ;
- ▶ gestion administrative et financement des dossiers de formation de l'ensemble des entreprises, TPE et entreprises de 10 salariés et plus ;
- ▶ recherche et développement de cofinancements ;
- ▶ contribution à la qualité et adaptation de l'offre de formation.

Les correspondants locaux désignés par les organisations professionnelles d'employeurs délégataires (CAPEB-FFB-FNTP-Fédération SCOP BTP) pour l'information et le conseil spécifiques destinés aux entreprises de moins de 10 salariés du BTP.

Une collecte déléguée à PRO-BTP

Afin de simplifier les démarches administratives des entreprises adhérentes, Constructys délègue à PRO-BTP la mission de collecte de leurs contributions à la formation professionnelle continue.



Des actions concrètes au quotidien

Pour répondre aux besoins du secteur en termes d'information et de conseil de proximité aux entreprises, l'OPCA s'appuie, pour les entreprises de 10 salariés et plus, sur un réseau de 24 Constructys régionaux, dont 2 dans les départements d'Outre-mer, et, pour les entreprises de moins de 10 salariés, sur les organisations professionnelles délégataires.

Une logique de proximité

En relais du siège national, **235 collaborateurs des Constructys régionaux et 250 correspondants des organisations professionnelles** assurent un accompagnement technique et financier en direction des entreprises, des salariés et des nouveaux entrants dans le BTP.

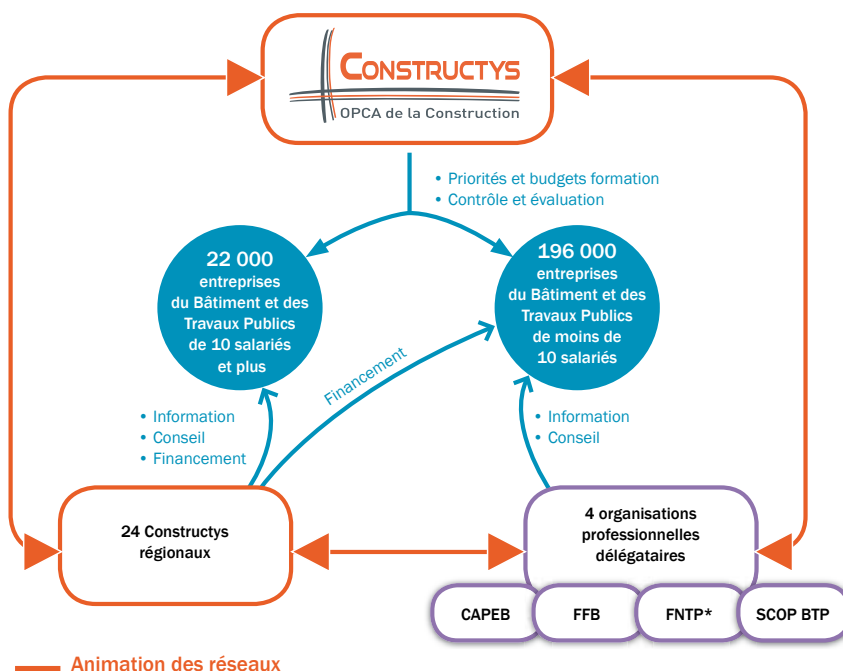
► Leurs missions :

- **information** sur la réglementation en matière de formation professionnelle continue et sur les modalités d'accès à la formation ;
- **analyse** des besoins de formation et de professionnalisation ;
- **conseil** sur les dispositifs de formation et les financements les plus adaptés ;
- **aide au choix** des actions de formation ;
- **accompagnement** des problématiques de gestion des compétences ;
- **mise à disposition** d'une offre de formation de qualité, adaptée aux priorités du secteur et aux besoins des professionnels.

► L'instruction, l'engagement financier et le suivi des dossiers formation sont assurés par les Constructys régionaux pour l'ensemble des entreprises du BTP, quelle que soit leur taille, ainsi que la recherche et le développement de cofinancements.

► En complément, les Constructys régionaux et les organisations professionnelles conduisent des actions de sensibilisation en direction des pouvoirs publics, pour mieux faire connaître les enjeux et les priorités de la branche, favoriser la prise en compte des besoins du secteur dans l'élaboration des politiques publiques et démultiplier les cofinancements.

Un maillage fort des territoires par un conseil de proximité au plus près des entreprises et de leurs salariés



* Les entreprises de Travaux Publics de moins de 10 salariés peuvent s'adresser aux Constructys régionaux pour obtenir des informations et un conseil de proximité.

Une expertise « métiers » opérationnelle

Pour mener à bien toutes ces missions, **des outils et des démarches adaptés au secteur sont à la disposition des entreprises adhérentes**, avec l'accompagnement des réseaux de proximité de l'OPCA.

- ▶ Ces outils et démarches s'inscrivent dans le programme « Etudes et recherches » défini par le Conseil d'administration après avis des Conseils de sections paritaires professionnelles.
- ▶ Les études et travaux sont conduits au niveau national avec les équipes du siège et, selon les cas, avec des experts et les Constructys régionaux. Ce programme s'appuie également sur l'activité de conseil et les services de proximité apportés aux entreprises et aux salariés du secteur.
- ▶ Les travaux du programme « Etudes et recherches » contribuent à :
 - **assurer** une veille sur les attentes et besoins des entreprises en matière de compétences et de formations,
 - **produire** ou actualiser des méthodes et outils,
 - **mettre en exergue** et valoriser les bonnes pratiques,
 - **concevoir** de nouvelles actions ou dispositifs de formation et améliorer la qualité de l'offre des formations existantes.

Quelques thèmes majeurs en matière d'ingénierie de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :

- ▶ **Illettrisme - socle de connaissances et compétences de base**, une offre de formation en direction des entreprises et des salariés intégrant la dimension des savoirs généraux (lire, écrire, compter...) et appliqués (raisonnements mobilisés dans les situations professionnelles) ;
- ▶ **Diagnostics compétences**, démarches de gestion des compétences, certificats de qualification professionnelle (CQP)...

Quelques outils développés par Constructys, notamment pour les entreprises de 10 salariés et plus :

- ▶ le **Guide des Formations Obligatoires et Recommandées (GFOR)**, un outil de veille réglementaire et technique sur les principales obligations de formation faites aux entreprises et aux salariés ;
- ▶ la **Banque Nationale de Données de Compétences (BNDC)**, une base de données informatisée de référentiels d'emploi, adaptable à chaque entreprise, comprenant l'essentiel des compétences nécessaires par corps d'état et par fonction du BTP ;
- ▶ **BTP QCM**, un logiciel générateur de « questionnaires à choix multiples » destiné à positionner les connaissances des personnels de chantier (environ 200 questions par corps d'état à sélectionner en fonction des besoins de l'entreprise) ;
- ▶ les **Carnets de compétences**, une collection de supports pratiques et opérationnels déclinés par métier, pour permettre aux salariés du BTP de retracer leur expérience professionnelle, faire le point sur leurs savoir-faire, préparer leurs entretiens annuels, s'engager dans une démarche de VAE...

Chiffres clés

Données 2011

Le BTP, un secteur fort de l'économie nationale

Avec plus de 140 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1,6 millions de salariés, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics tient une place importante dans l'économie française.

Malgré un renouvellement générationnel important, les besoins de main d'œuvre qualifiée demeurent élevés. En conséquence, le BTP doit continuer à miser sur l'intégration, la professionnalisation, la fidélisation de ses salariés et la promotion professionnelle.

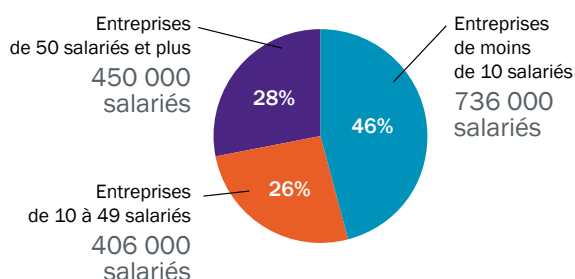
Constructys, le partenaire des projets formation des entreprises du BTP est le deuxième OPCA de branche et le quatrième OPCA de France.

Source : données statistiques et financières 2011 (FAF.SAB, OPCA Bâtiment, OPCA Travaux Publics, GFC-BTP) et OPMQ.

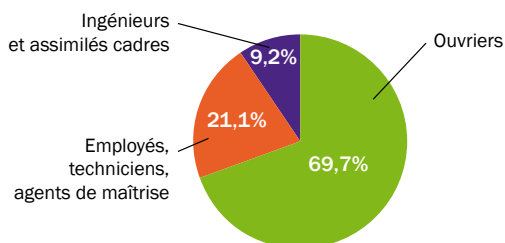
Entreprises et salariés

- **218 000** entreprises
90% de TPE
- **1,6 millions** de salariés, soit près de 10% de la population active
- **90%** d'hommes, **10%** de femmes
- **255 000** salariés formés
- **16 millions** d'heures de formation financées

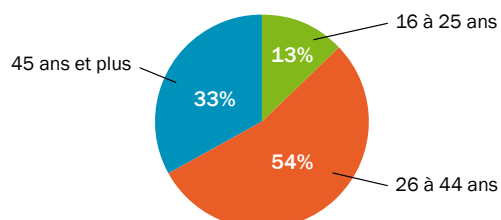
RÉPARTITION DES SALARIÉS
PAR TAILLE D'ENTREPRISES



STRUCTURE DES EMPLOIS
SELON LA QUALIFICATION



PYRAMIDE DES ÂGES



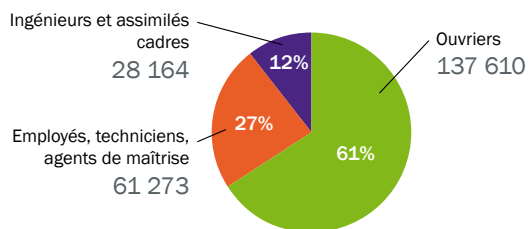
Des résultats en cohérence de la réforme

Plan de formation

- **227 000** stagiaires
90% d'hommes et 10% de femmes
- Taux de départ en formation : **14%**
de l'effectif total du secteur BTP
- **236 M€** d'engagements
- **7,3 millions** d'heures de formation,
32 heures de formation en moyenne
par stagiaire

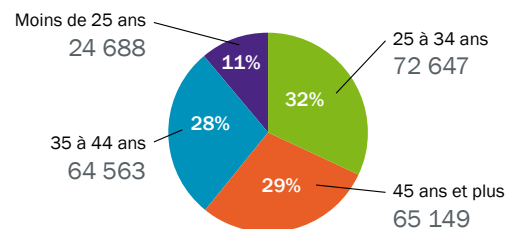
Ensemble des actions de formation décidées par l'employeur, au bénéfice des salariés de son entreprise. Il peut également comporter des actions de bilan de compétences et/ou de validation des acquis de l'expérience (VAE) correspondant aux besoins de l'entreprise.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES*
PAR CSP



Les salariés les moins qualifiés
sont les principaux bénéficiaires
des actions financées par Constructys.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES*
PAR ÂGE



Les seniors (45 ans et plus)
bénéficient de près d'un tiers des actions
prises en charge par Constructys.

*Hors bilan de compétences et VAE

Périodes de professionnalisation

Formations permettant à des salariés en CDI de se maintenir dans leur emploi.

- **8 800** stagiaires
92% d'hommes et 8% de femmes
- **25 M€** d'engagements
- **1,5 millions** d'heures de formation
- **174** heures de formation en moyenne
par stagiaire

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Crédit d'heures de formation cumulé chaque année par tout salarié, utilisé à son initiative pour suivre une formation, après accord de l'employeur.

- **6 150** stagiaires
77% d'hommes et 23% de femmes
- **3,4 M€** d'engagements
- **209 000** heures de formation
- **34** heures de formation en moyenne
par stagiaire

Concordance avec les objectifs de la formation

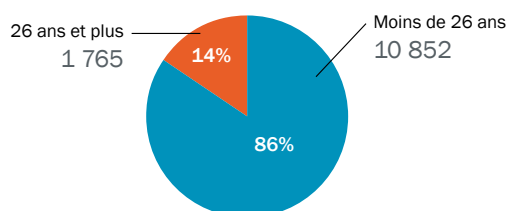


Contrats de professionnalisation

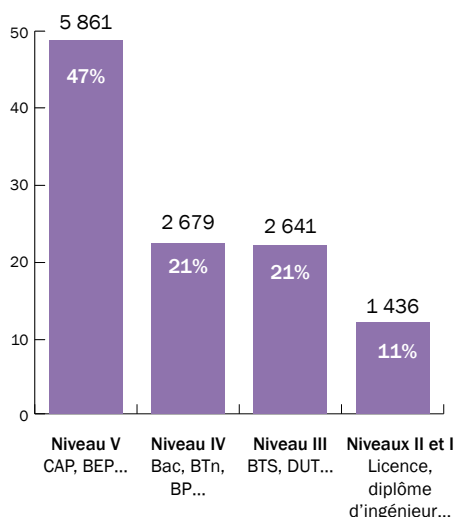
- **12 600** contrats de professionnalisation
85% d'hommes et **15%** de femmes
- **89%** de CDD et **11%** de CDI
- **88 M€** d'engagements
- **6,9 millions** d'heures de formation
547 heures de formation par stagiaire

Contrat de travail de type particulier visant l'acquisition d'une qualification par le biais d'une formation en alternance. Il permet à l'entreprise de recruter de nouveaux salariés tout en les formant à ses métiers.

ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES

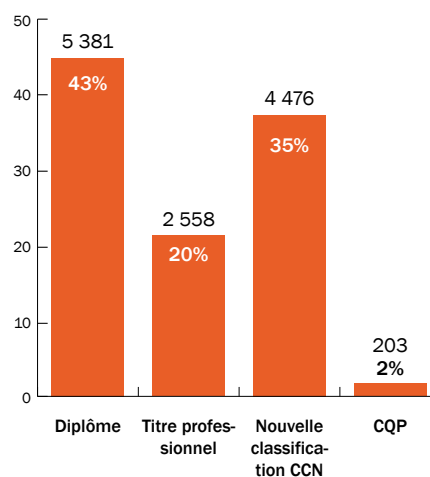


NIVEAU À L'ISSUE DE LA FORMATION



Une large majorité des contrats permet d'accéder à un **niveau IV ou V à l'issue de la formation** (68%).

SANCTION DE LA FORMATION

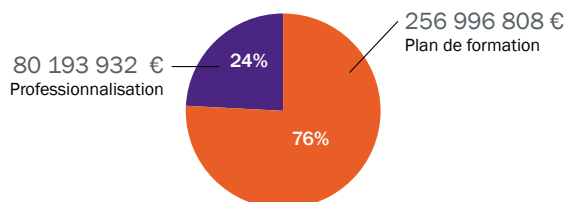


Les deux tiers des contrats débouchent sur un **diplôme ou un titre professionnel**.

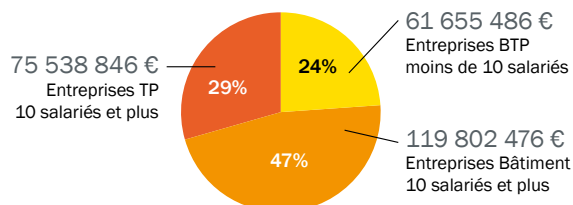
Ressources

► **337 M€** versés par les entreprises adhérentes au titre de la participation 2011 (masse salariale 2011)

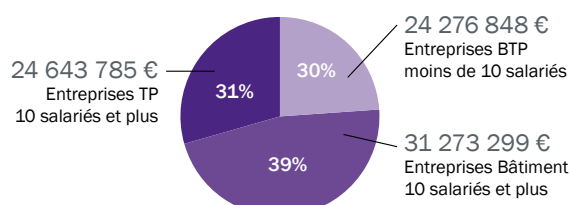
RÉPARTITION DES COTISATIONS VERSÉES



PLAN DE FORMATION



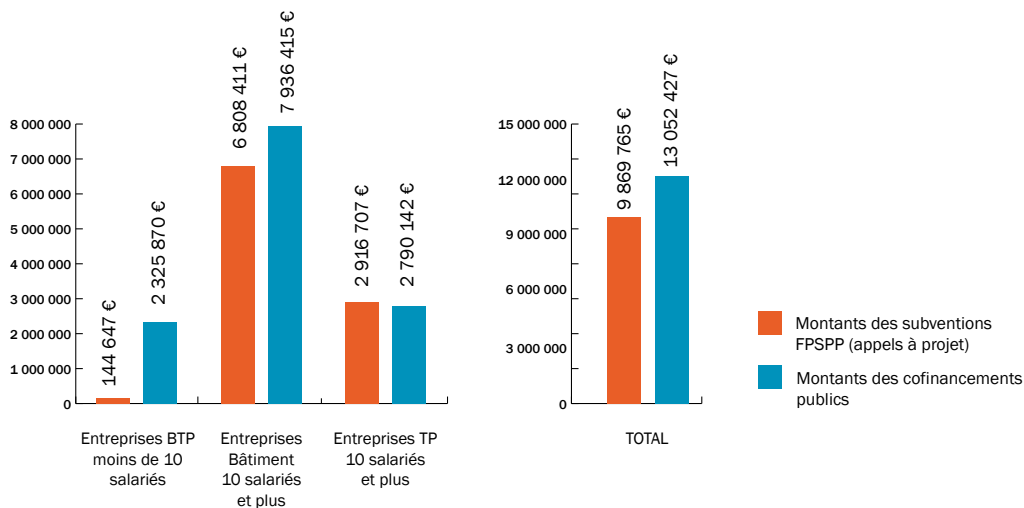
PROFESSIONNALISATION



► **23 M€** de cofinancements :

- **9,9 M€** de subventions versées par le FPSPP dans le cadre des appels à projet
- **13,1 M€** par les cofinanceurs publics (FSE, État dans le cadre de l'ADEC Construction 2009-2011, conseils régionaux)

RÉPARTITION DES COFINANCEMENTS ET DES SUBVENTIONS



Perspectives 2012-2014

Le plan de développement à 3 ans de l'OPCA de la Construction

*Proposé et porté par les
partenaires sociaux, en
cohérence avec les priorités
définies par les CPNE
conjointes du BTP, le plan
de développement sur 3 ans
de l'OPCA de la Construction
témoigne d'une ambition forte
à la mesure des enjeux
du secteur.*

*Conscients de l'importance
des services que l'OPCA de
la Construction doit apporter
à ses adhérents, quels
que soient leur territoire
d'implantation, leur effectif,
leur activité, leurs besoins
en compétences et en
formation, les partenaires
sociaux ont programmé des
axes d'intervention cohérents
et pragmatiques avec pour
principaux mots d'ordre :
**efficacité, proximité
et qualité !***

Cinq axes stratégiques prioritaires structurent le plan de développement

► Augmenter l'accès à la formation de l'ensemble des salariés des entreprises adhérentes

- **Améliorer** l'accès à la formation pour augmenter le nombre de salariés bénéficiant d'actions de formation, notamment dans les TPE - PME.
- **Promouvoir** l'investissement formation en assurant la qualité et l'efficacité des formations pour renforcer l'adaptation de nos emplois aux évolutions techniques et organisationnelles.

► Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels des salariés et à leur évolution

- **Accroître** la proportion de salariés bénéficiant de formations qualifiantes et certifiantes.
- **Perfectionner** et **adapter** les compétences des salariés.
- **Augmenter** les actions au bénéfice des entrants et des publics prioritaires au regard des besoins exprimés par les entreprises et les branches.
- **Aider** à l'intégration des nouveaux salariés et à la transmission des savoirs.
- **Donner accès** aux salariés à un socle de connaissances, à un premier niveau de qualification, à une qualification supérieure ou à un premier niveau d'encadrement.

► Répondre aux besoins des entreprises du BTP

- **Répondre** aux besoins exprimés par les entreprises, la profession, les syndicats de spécialités ou les unions de métiers.
- **Contribuer** aux projets régionaux, nationaux et aux exigences des grands travaux.

► Développer une vision prospective des métiers du BTP

- **Consolider** le service Recherche et Développement.
- **Développer** la veille sur l'innovation sociétale, pédagogique et technique.
- **Renforcer** la mutualisation de nos outils et les échanges d'expériences régionales innovantes.
- **Collecter** les besoins de formation nouveaux et émergents.

► Faire progresser l'action de l'OPCA auprès des entreprises et de ses partenaires

- **Assurer** la continuité des services existants, structurer l'OPCA de la Construction et renforcer l'action de ses délégataires.
- **Accroître** les capacités financières en lien avec ses priorités et optimiser les ressources.
- **Différencier** les services selon les besoins et contraintes des entreprises pour en améliorer l'utilisation.
- **Renforcer** l'évaluation des actions et leur qualité.
- **Développer** une stratégie d'information et de communication.



Avec, en déclinaison, des plans d'actions opérationnels

► Développer une offre de services adaptée aux différentes cibles pour favoriser l'accès à la formation

► En direction des différents segments d'entreprises (TPE, PME, grandes entreprises) dans le respect des conventions de mise en œuvre des décisions de gestion conclues avec les Constructys régionaux et les organisations professionnelles délégataires :

- actions d'information et de sensibilisation,
- accompagnement technique et financier des plans et actions de formation,
- simplification dans la gestion administrative de la formation.

► En direction des salariés via les entreprises :

- information sur les dispositifs d'orientation, de positionnement, de formation et sur leur prise en charge financière,
- accompagnement financier du projet de formation,
- mise à disposition d'outils, directe ou en partenariat.

► En direction des entrants dans le BTP en réponse à un besoin individuel ou collectif et identifié d'entreprises :

- mise en œuvre de la convention nationale avec Pôle emploi et ses déclinaisons en région,
- financement via des dispositifs spécifiques (POE, CSP, DIF portable...) en lien avec le FPSPP et Pôle Emploi...

► En direction de la profession et sur sa sollicitation :

- mise en œuvre des accords de branche et des conventions de partenariat,
- appui aux CPNE et/ou CPREF du BTP,
- mise à disposition d'informations sur les questions relatives à la formation professionnelle continue et accompagnement financier de projets collectifs.

► Contribuer à la qualité des actions de formation par une ingénierie adaptée

- **Développement** de l'accessibilité à l'offre de formation.
- **Optimisation** des coûts et adaptation des durées.
- **Mesure** de la qualité et **évaluation** des effets de la formation.
- **Incitation** des organismes à adapter l'offre de formation aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

► Développer la capacité d'intervention de l'OPCA par une politique volontariste de partenariats décidée par le Conseil d'administration

- **Portage** stratégique et politique pour accompagner, faire connaître et soutenir les enjeux et priorités des partenaires sociaux.
- **Mise en œuvre** de moyens techniques et compétences adaptés.
- **Développement** d'une politique de communication et de valorisation des partenariats et des projets auprès des partenaires, entreprises, organismes de formation, organisations professionnelles, médias...

► Structurer l'OPCA en réponse aux objectifs de développement

- **Garantie** d'une gestion performante et réactive tant au niveau de l'OPCA que des Constructys régionaux, en développant notamment la dématérialisation des échanges administratifs et financiers avec les entreprises, les organisations professionnelles délégataires et les organismes de formation...
- **Animation** du réseau des Constructys régionaux et renforcement de la professionnalisation des collaborateurs ainsi que celle des organisations professionnelles délégataires.
- **Maintien** et développement d'une fonction « veille ».
- **Refondation** de la fonction Recherche et Développement.
- **Partage et diffusion** de la connaissance et de l'expertise.
- **Mise en œuvre** d'une démarche de communication permanente véhiculant l'image de l'OPCA selon les objectifs définis par le Conseil d'administration.

Des réseaux de proximité
pour assurer un maillage territorial
au plus près des entreprises du BTP,
quelle que soit leur taille

Un site internet www.constructys.fr
avec :

- ▶ Les coordonnées complètes des 24 Constructys régionaux et des correspondants locaux des organisations professionnelles délégataires.
- ▶ Toutes les informations sur l'OPCA, les priorités de formation et les services offerts aux entreprises, aux salariés et aux nouveaux entrants dans la profession.
- ▶ Des espaces dédiés, adaptés à la taille et aux besoins des entreprises et des salariés : moins de 10 salariés / 10 salariés et plus.

